

Paris

Grèves en Ile-de-France: La SNCF va dédommager les voyageurs

GREVE Le directeur de SNCF Transilien s'est engagé ce jeudi à « dédommager les voyageurs » pour les retards et annulations liées à la grève des cheminots...

b 4 contributions

Réagissez à cet article

F 859 G 0 n 0 P 0 T



La SNCF annonce une amélioration du trafic TER pour mardi malgré l'appel à la grève de deux organisations syndicales (CGT et Sud Rail). (Illustration) - G. VARELA /20 MINUTES

J.M. avec l'AFP

D Publié le 09.06.2016 à 12:16

Mis à jour le 09.06.2016 à 12:17

« Nous allons dédommager les voyageurs » pour « toutes les fois où le service minimum n'a pas pu être respecté », a déclaré Alain Krakovitch devant plusieurs journalistes ce jeudi.

[Le patron de Transilien](#) a distingué les pénalités contractuelles dues au Syndicat des transports [d'Ile-de-France](#) (Stif) et les remboursements directs aux usagers. « On paie déjà plusieurs millions d'euros de pénalités au Stif » chaque année, a-t-il rappelé, assurant qu'un bilan sera établi « ligne par ligne » quand la grève sera finie.

Quant aux particuliers, ils devront demander des remboursements individuels, selon les modalités habituelles en cas de retard supérieur à 10 minutes ou d'annulation de leur train, a encore précisé Alain Krakovitch.

>> A lire aussi : Faible taux de grévistes et fortes perturbations, comment ça s'explique?

Des frais supplémentaires [pour la SNCF](#), qui alourdiront encore le coût global de la grève, estimé pour l'heure à « plus de 20 millions d'euros par jour » au niveau national selon l'entreprise.